

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	13
Date de convocation	09/04/2021
Date d'affichage	16/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril, à 18 h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Étaient présents : Agnès ROUX, Yvon PERIDON, Esperanza LULLO, Pascal LEPAGE, Magali PLATAT, Romuald LEPRINCE, Raoul PURSON, Agnès CRESPEL, Rachel FAVEAUX, Christophe PUZIN, Julien FABER, Jean-Noël LEPAGE

Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Frédérique SERRE.

Absente excusée : Sophie KOLLROS donnant pouvoir à Raoul PURSON

Mme Rachel FAVEAUX est nommée secrétaire de séance.

EXTENSION VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE

2021-04-D14

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du plan régional de soutien des collectivités aux usages numériques, la Région Grand Est propose notamment des aides pour la création ou l'extension de la vidéoprotection sur l'espace public.

Dans le cadre de son projet d'extension de la vidéoprotection par l'ajout de 13 caméras supplémentaires (aux 8 caméras installées en 2018) d'un montant de 60 138 € HT, le conseil municipal décide de solliciter une aide régionale pour cette opération.

Il adopte le plan de financement ci-dessous et autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Achat et pose de caméras (article 21578)	50 593 €	Subvention DETR 60% de 44 706 €	26 824 €
Acquisition de systèmes de stockage des vidéos (article 21578)	9 545 €	Subvention régionale	18 041 €
		Autofinancement	15 273 €
TOTAL	60 138 €	TOTAL	60 138 €

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20210414-2021-04-D14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2021

Publication : 27/09/2021